

---

# SYNTHÈSE

---

Septembre 2016

## Accompagner les entreprises à l'export

Des forces à rassembler pour  
une ambition renouvelée



Présentée par  
Delphine Robin

Avec le concours de  
Damien Eclanher



**La Normandie bénéficie d'une situation géographique et économique propre à favoriser les flux internationaux, mais la région ne fait pas encore partie des leaders français en matière d'export. Les auditions et rencontres menées par le CESER ont confirmé que les entreprises régionales plébiscitent les dispositifs publics de soutien à l'export. Mais elles réclament des améliorations, notamment une meilleure coordination des acteurs de l'accompagnement, une plus grande lisibilité des dispositifs et une simplification des aides. Quatre axes d'action sont proposés :**

### **1. Fluidifier l'information et faciliter le partage d'expérience**

Les entreprises consultées ont exprimé leur besoin d'un guichet unique de l'export. Le CESER propose donc la création d'une plateforme internationale dématérialisée. Objectif : rassembler sur un site internet les informations et les contacts essentiels, dont le contenu serait abondé directement par les partenaires de l'export en Normandie. Un agenda des événements permettrait d'y voir clair dans l'offre souvent pléthorique des rendez-vous business/export. Le CESER propose aussi de renforcer les missions de l'Observatoire de CCI International afin que celui propose en complément de son activité actuelle une information spécialisée et payante, au sein d'une cellule de veille gérant un « data export » perfectionné.

### **2. Faire connaître et reconnaître le savoir-faire normand à l'international**

Pour mener des initiatives export (salons, rencontres...) sous une bannière commune, le CESER propose notamment de formaliser un agenda annuel normand de l'international, construit par le Conseil régional en coordination avec les têtes de réseaux économiques. La Région pourra ainsi définir et prioriser une sélection d'événements auxquels elle apportera un soutien visible et massif. Dans le même esprit, il serait pertinent de créer un événement annuel de l'international normand, dans le prolongement des « journées de l'international » organisées par CCI International. Au cours d'une journée-événement centrée sur le thème de l'attractivité, les acteurs du territoire viendraient plaider les atouts de la Normandie, en parallèle de rendez-vous B2B qui permettraient à des donneurs d'ordres internationaux de rencontrer des acteurs économiques locaux.

### **3. Créer et faire vivre le réseau normand**

Pour reproduire les modèles bretons ou alsaciens de clubs d'expatriés, le CESER propose des mesures pour accentuer l'influence des réseaux normands à l'étranger, notamment une meilleure coordination entre le monde économique et les réseaux des élèves ou anciens élèves des écoles normandes. Une communauté numérique pourrait voir le jour pour rassembler ces relais potentiels. En outre, un soutien logistique et financier à l'association « Réseau normand » répondrait à l'ambition formulée dans la stratégie « Europe et international » du Conseil régional.

### **4. Avoir une démarche financière cohérente et mesurable**

Pour soutenir les entreprises dans leur démarche de structuration à l'international, le CESER a repéré quelques actions à entreprendre, par exemple la nécessité de trouver un dispositif d'accompagnement des PME/ETI confirmées à l'export, permettant une réflexion stratégique poussée sur des problématiques précises (ex : Stratexio). Par ailleurs, le CESER a relevé que l'export ne constitue qu'une partie de l'internationalisation des entreprises, qui comprend également l'import et la question des implantations. Complémentaires, ces trois facettes ne peuvent être traitées séparément et doivent à ce titre figurer dans les dispositifs d'aide aux entreprises. Enfin, le CESER plaide en faveur de critères de suivis communs et réalistes en matière d'évaluation des dispositifs d'aide. Les résultats d'une démarche à l'export étant difficilement quantifiables, le Conseil régional peut demander à ce que les structures qui ont bénéficié de crédits régionaux transmettent un bilan uniquement qualitatif à chaque fin d'événement et un suivi à un an. La production d'un rapport d'étonnement des VIE financés par la Région pourrait aussi être rendue obligatoire.